

Nouveau CAN 241 Constructions en béton coulé sur place

Le nouveau chapitre révisé CAN 241 Constructions en béton coulé sur place est le premier à avoir été intégralement adapté à la nouvelle norme SIA 118/262 Conditions générales pour

la construction (CGC). Avec le CAN 241, un nouveau catalogue a été établi: il comprend toutes les prestations du bâtiment, génie civil et travaux souterrains effectuées à ciel ouvert.

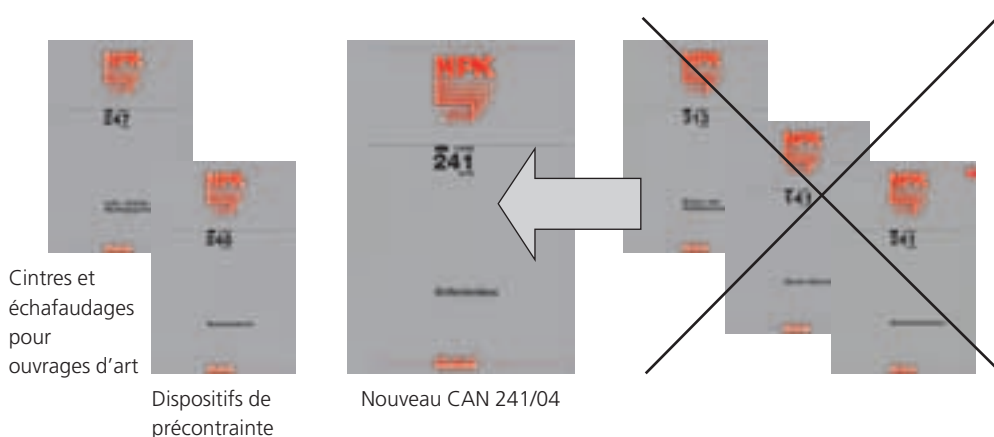
Pourquoi un nouveau CAN Constructions en béton coulé sur place?

L'introduction de nouvelles normes et désignations (béton/armatures/CGC) a nécessité une révision des CAN béton.

Ainsi, les anciens chapitres 313/92 Béton et béton armé, 141/97 Petits ouvrages en béton

et 241/92 Ouvrages en béton coulé sur place ont été réunis, à des fins d'optimisation, dans un seul CAN, le 241/04.

Le nouveau chapitre CAN 246 a été conçu pour les dispositifs de précontrainte et le CAN 247 pour les activités relatives aux cintres et échafaudages pour ouvrages d'art.



Nouvelle norme béton SN EN 206-1

Cette nouvelle norme est issue de la norme européenne EN 206-1 qui, complétée par l'avant-propos national et l'annexe nationale,

a le statut d'une norme suisse. Elle fait partie des normes produits et matériaux de construction. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003 avec délai transitoire expirant le 30 juin 2004.

SIA 262 Construction en béton

Il s'agit d'une norme sur les structures porteuses. Elle reprend les classes d'exposition

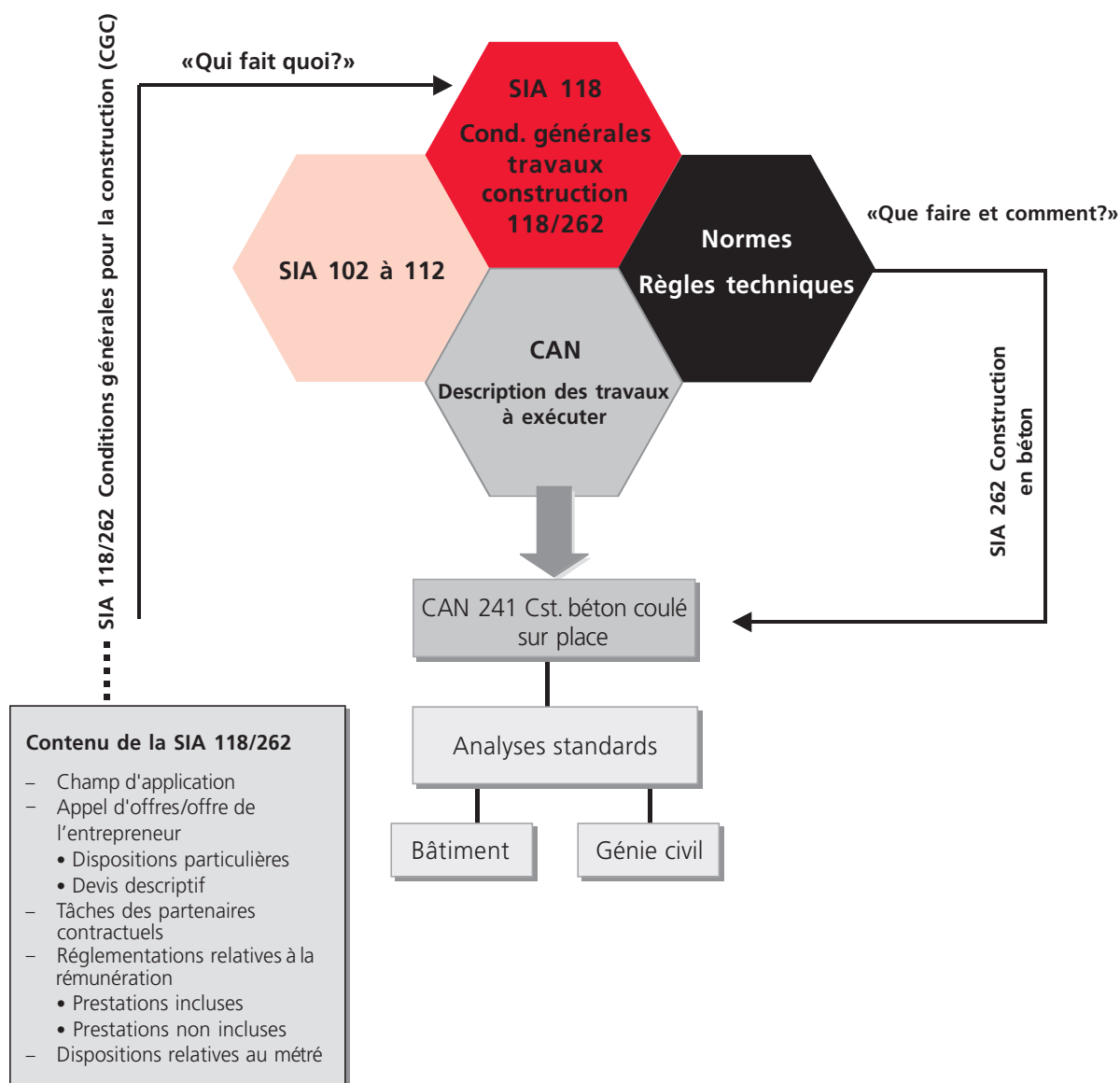
de la SN EN 206-1 décrivant les principales actions dues à l'environnement.

Conditions générales pour la construction (CGC)

L'ancienne norme technique 162 SIA comprenait outre la partie technique également un

volet organisationnel. Ce dernier est désormais intégré dans la norme SIA 118/262 Conditions générales pour la construction en béton (CGC). La norme SIA 220 est également remplacée par la 118/262.

La sécurité juridique garantit et accroît la qualité des processus et des ouvrages de construction



Attention:

Pour les travaux de béton, il faut mentionner dans le contrat d'entreprise non seulement la norme SIA 118, mais aussi la norme SIA 118/262 «CGC pour la construction en béton». Les dispositions sur les prestations et les métrés contenues jusqu'ici dans la norme SIA 220 et, en partie, dans le CAN ne sont réglées dans aucun autre document.

Quelles sont les principales modifications dans le CAN 241/04?

| Nouvelle version | Ancienne version |
|--|---|
| Bases: | Bases: |
| Norme SIA 262 Construction en béton Norme SIA 262/1 Spécifications complémentaires | Norme 162 Ouvrages en béton Norme 162/1 Essais des matériaux |
| CAN 241/04 Constructions en béton coulé sur place | CAN 241/02 Ouvrages en béton coulé sur place CAN 141/97 Petits ouvrages en béton CAN 313/92 Béton et béton armé |
| Champs d'application Bâtiment, génie civil et travaux souterrains à ciel ouvert | CAN 241/92 Ouvr. en béton coulé sur place génie civil CAN 141/97 Petits ouvrages en béton génie civil CAN 313/92 Béton et béton armé bâtiment |
| Description des prestations au sens propre | Description des prestations et conditions Prestations incluses et non incluses Règles de métré Renvoi aux normes SIA en vigueur |
| Informations destinées aux utilisateurs concernant l'application de ce CAN, renvoi aux normes, termes, etc. | |
| Les règles de métré, les prestations incluses et non incluses, les dispositions contractuelles, etc. sont décrites dans la norme SIA 118/262 Conditions générales pour la construction en béton | |
| Bétons avec performances définies par une identification p. ex. béton CAN A p. ex. béton CAN C | p. ex. B 35/25, 300 |
| Nouvelles désignations de l'acier B 500A, B500B, B450C | S235, S500 |
| Nouveau système de décompte pour l'acier Longueurs fixes Degré de façonnage BG 1 normal Degré de façonnage BG 2 élevé (BG1+1x suppl.) Degré de façonnage BG S complexe (BG1+5x suppl.) Majoration pour façonnage supplémentaire | Longueurs fixes Façonnage simple fs Majoration pour façonnage supplémentaire MF |
| Les prestations intégrales pour petits ouvrages en béton peuvent être mieux décrites au paragraphe 900. | |
| Pas de répétitions pour coffrages avec ou sans étayages directs | Articles avec possibilités d'appui directs Articles sans possibilités d'appuis directs |
| Plusieurs simplifications pour coffrages | |
| Les nouveaux chapitres CAN suivants ont été créés pour la précontrainte et les cintres: CAN 246/04 systèmes de précontrainte CAN 247/04 cintres et échafaudages pour ouvrages d'art | CAN 241/92 Ouvrages en béton coulé sur place |

Attention!

Importants changements pour l'entrepreneur. Modifications des réglementations sur les métrés, p. ex. les suppléments de métré sont supprimés pour les coffrages.

Analyses standards de la SSE

La SSE a élaboré des analyses standards sur la base de la publication du CAN 241/04 Constructions en béton coulé sur place. Vous pouvez les commander auprès des fournisseurs de logiciels de la SSE. Pour utiliser ces données, vous devez être doté d'un programme de calcul et avoir conclu avec la SSE un contrat de licence d'utilisation des données.

Vous pouvez également vous procurer les analyses standards sous forme de programme de visualisation AS-WIN 2004 auprès du shop de la SSE. La SSE a élaboré un fichier de connexion, analyses CAN 313/92, avec le CAN 241/04. Ce fichier permet à l'utilisateur de copier les analyses spécifiques à son entreprise du CAN 313/92 au CAN 241/04. Vous pouvez commander ce fichier par l'intermédiaire de votre fournisseur de logiciels.

Formation sur les Conditions générales pour la construction (CGC)

C'est en juin 2004 que débiteront les premiers cours (en Suisse romande). Nous vous avons du reste envoyé un prospectus sur les CGC dans le cadre de notre envoi no 3 du 5 mars 2004, ainsi qu'un coupon d'inscription

aux dates de cours indiquées. Vous pouvez également vous inscrire auprès du CF-SSE.

Commande de la nouvelle norme 118/262
Vous pouvez vous procurer la nouvelle norme SIA 118/262 Conditions générales pour la construction en béton auprès du shop SSE dès mai 2004.

Pour tout complément d'informations

| | Où | | Téléphone | E-mail/Internet |
|--|------------|-----------------------------|--------------------------------|--|
| Informations d'ordre général | SSE-SRL | Blaise Clerc Serge Oesch | 021 646 18 29 021 646 18 29 | bclerc@sse-srl.ch info@sse-srl.ch |
| Appels d'offres | CRB | Hans Schäfer | 01 456 45 51 | hs@crb.ch |
| Inscription au cours sur les Conditions générales pour la construction (CGC) | CF Sursee | Madame S. Koch | 041 926 22 18 | |
| Page d'accueil de la SSE | SSE | | | www.sse-ssic-sbv.ch |
| Documentations de la SSE | Shop SSE | | 01 258 82 23 | sbvshop@baumeister.ch |
| Liens | CRB SIA | | | www.crb.ch www.sia.ch www.swissconditions.ch |